

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 15 février 2024, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Steve Verret, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Est absent :

- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

### **Résolution n° C-2024-13**

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
  - Ajout du point 4DG) 1 – Motion de félicitations pour la campagne Centraide

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2024

### **Résolution n° C-2024-14**

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2024.

Adoptée

Motion de félicitations pour la campagne Centraide**Résolution n° C-2024-15**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Amélie Landry il est unanimement résolu :

- D'adopter une motion de félicitations pour les employés de la Communauté métropolitaine de Québec pour leur participation à la campagne Centraide 2023.

Adoptée

Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle

Le *Rapport 2023 sur l'application du Règlement n° 2020-98 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la gestion contractuelle* daté du 8 février 2024 est déposé.

Formation d'un comité métropolitain permanent sur la résilience territoriale**Résolution n° C-2024-16**

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) identifie, au plan d'action, la création d'un comité permanent sur les risques naturels et anthropiques pour favoriser un aménagement du territoire plus résilient;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec mène des travaux depuis plusieurs années sur certains aléas et sur la résilience métropolitaine;

CONSIDÉRANT QU'une des premières étapes importantes pour accroître la résilience du territoire métropolitain consiste en la création d'un comité permanent afin de renforcer la concertation entre les composantes;

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à former un comité métropolitain sur la résilience territoriale avec les 5 composantes de la CMQuébec, soit la Ville de Lévis, l'agglomération de Québec et les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île d'Orléans, dès 2024;
- De mandater ce comité pour proposer au conseil de la CMQuébec une feuille de route et voir à sa mise en œuvre.

Référence : Rapport décisionnel du 15 février 2024

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Plateforme de consultation publique Bâtir ensemble « Engagement HQ » : Accorder un contrat de gré à gré pour l'achat d'une licence d'une durée de trois ans pour l'utilisation de la plateforme « Engagement HQ » au coût de 52 500 \$ plus taxes, le tout conformément à l'offre de services datée du 15 janvier 2024 – **Résolution n° E-2024-04**
- Services juridiques et services en ressources humaines et en relations du travail - Fédération québécoise des municipalités : Il est recommandé que la CMQuébec mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le

Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes inc.) – **Résolution n° E-2024-06**

- Octroi d'un contrat d'accompagnement pour l'élaboration d'indices de milieux de vie complets : Octroyer à Local Logic, une entreprise œuvrant dans le domaine de l'intelligence artificielle en urbanisme, un contrat pour un montant maximal de 20 000 \$ (taxes en sus) afin d'accompagner la CMQuébec dans l'élaboration d'indices de milieux de vie complets, le tout en conformité avec les conditions établies à l'offre de services reçue le 11 janvier 2024. – **Résolution n° E-2024-07**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 novembre 2023
- D) Résolutions de MRC périmétropolitaines concernant le premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (Charlevoix, Lotbinière et Portneuf)
- E) 2024-01-31 – Note - Information concernant l'adoption du projet de règlement R.A.V.Q 1601 par le conseil de l'agglomération de Québec
- F) 2024-02-06 – Lettre – Recyc-Québec - Avis de conformité du projet de plan métropolitain 2024-2031 de gestion des matières résiduelles révisé de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)
- G) 2024-02-06 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec

#### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

#### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

#### Clôture de la séance

##### **Résolution n° C-2024-17**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 20.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2024-13 à C-2024-17 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE